

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

Le trente juin deux mille vingt -six à vingt et une heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane CARTEADO, Maire.

Présents : M. Stéphane CARTEADO, M. Jean Jules MORTEO, Mme Audrey MAZUREK, M. Pascal VAUZELLE, Mme Alexandra MARGUERITE, Mme Ermelinda AMEAO, M. Thierry JOUE, M. Didier VAUCHEL, Mme Rolande REBYFFE, M. Jean Claude SENAT, Mme Véronique DAVESNE, M. Jean-Michel TETU, M. Arnaud DUBOIS, M. Prima PUCA, Mme Karen ROBIN, Mme Céline WACOGNE, Mme Marina LOOS, Mme Christina ANTUNES, M. Nicolas LHERBIER, Mme Cécile LAFFITTE, M. Benoît VANHERZECKE, Mme Elena ROSSE, Mme Ilda FELICIDADE, M. Michael BOYER

Absents ayant donné pouvoir :

M. Michel LAVENTURE pouvoir à Mme Rolande REBYFFE, M. Abdel BABACI pouvoir à M. Arnaud DUBOIS, Mme Vanessa WARSEE pouvoir à M. Stéphane CARTEADO, M. Laurent BARRAU pouvoir à Mme Cécile LAFFITTE, Mme Stéphanie LAFINE pouvoir à Mme Ermelinda AMEAO

Secrétaire de séance : M. Nicolas LHERBIER

N°20263006DEL58 : Fixation des tarifs d'occupation du domaine public

Le Code Général des Collectivités Territoriales confie au conseil municipal la compétence de fixation des tarifs des redevances pour occupation du domaine public.

Pour rappel la délibération 20190110-46 du 1^{er} octobre 2019, la commune avait fixé les tarifs suivants :

	Tarifs TTC au 1er octobre 2019
Déménagement	
Forfait	25,00€/jour
Jours suivants	15,00€
DAB	500€/an

Compte tenu de l'évolution des usages, de la nécessité d'assurer une gestion équilibrée de l'espace public, ainsi que d'adapter les montants aux coûts de gestion, il est proposé de fixer de nouveaux tarifs. Toute occupation du domaine public, qu'elle soit commerciale ou non donne lieu au paiement d'une redevance, conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2125-1

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et vie économique du 23 juin 2026

Considérant la nécessité de réglementer l'occupation du domaine public,

Considérant la nécessité de compléter les tarifs de la délibération 20190110-46 et de procéder à sa mise à jour.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026**

Considérant l'intérêt d'assurer une gestion équilibrée et équitable de l'espace public,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (29 voix pour dont 5 pouvoirs)

DECIDE d'ajouter des nouveaux tarifs d'occupation du domaine public définis ci-dessous :

Occupations liées aux travaux et chantiers :

- Échafaudage : 0,50 € / ml / jour
- Dépôt de matériaux (sable, bois...) : 1,00 € / m² / jour
- Bennes, nacelles, grue, engin de chantier (y compris neutralisation de places de stationnement pour bennes), neutralisation des places de stationnement : 5,00 €/jour

Activités commerciales :

- Commerce ambulant : 20,00 € / jour / unité

DECIDE de réviser le tarif pour le déménagement :

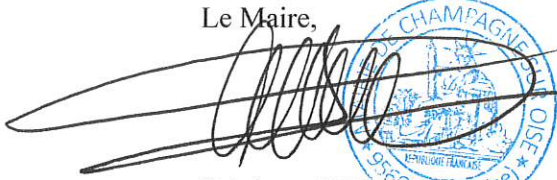
- Forfait à 15,00€ / jour

DECIDE d'appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} juillet 2026

Pour extrait certifié conforme

Champagne-sur-Oise, le 30 juin 2026

Le Maire,



Stéphane CARTEADO

Date de convocation : 24 juin 2026

Nombre de membres : 29

En exercice : 29

Présents : 24

Votants : 29

Dont pouvoirs : 5